

**Arrêté de la Présidente portant nomination de deux mandataires simples  
de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès  
auprès des déchetteries intercommunales**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE,

**Vu l'arrêté du 28 juillet 2005 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès auprès des déchetteries intercommunales ;**

**Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 octobre 2024 ;**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Madame **Charline CHORIOL** et Monsieur **Yannick MARTIN**, sont nommés mandataires simples de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès auprès des déchetteries intercommunales, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** – Les mandataires simples ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**ARTICLE 3** – Les mandataires simples sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

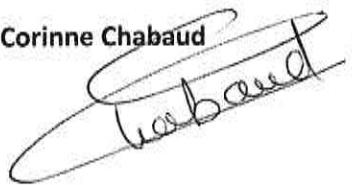
**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité.

**ARTICLE 5** – La Présidente ou en cas d'empêchement de cette dernière le Vice-Président délégué aux finances, et Madame le Trésorière Principale de Châteaurenard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eyrages, le 17 octobre 2024

La Présidente  
De Terre de Provence Agglomération

Corinne Chabaud



Le régisseur titulaire

**Tristana VANDEN BROUKE**

*Précédée de la formule manuscrite  
« Vu pour acceptation »*

*Vu pour acceptation*



Le mandataire simple

**Charline Chariol**

*Précédée de la formule manuscrite  
« Vu pour acceptation »*



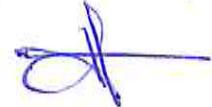
*Vu pour acceptation*

Le mandataire suppléant

**Virginie BAUDUIN**

*Précédée de la formule manuscrite  
« Vu pour acceptation »*

*Su pour acceptation*



Le mandataire simple

**Yannick MARTIN**

*Précédée de la formule manuscrite  
« Vu pour acceptation »*

*Vu pour acceptation*

